



**RAPPORT DE DEPOUILLEMENT, D'ANALYSE ET
D'EVALUATION DES PROPOSITIONS ET
D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Pays : **TOGO**

Nom du Projet : **Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables
en Afrique (CERViDA-DOUNEDON)**

Crédit IDA No : **IDA crédit 6512-TG**

Nom du marché : **Concours international d'architecture pour
la construction du bâtiment du CERViDA-DOUNEDON**

Numéro d'identification : **ACO N°014/2021/UL/PRMP/CERViDA
du 06 au 09 juillet 2021**

Septembre 2021

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

NYB

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "Nack" and various symbols.

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERViDA-DOUNEDON), il est prévu la construction du siège de ce Centre. Ainsi, après l'obtention de l'avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) sur le dossier d'appel à concurrence le 02 juillet 2021, un concours international d'architecture a été lancé le 09 juillet 2021 à travers l'avis d'appel à concours N°014/2021/UL/PRMP/CERViDA, en vue de sélectionner le projet architectural dont l'exécution sera le siège dudit Centre.

A la date et heure limites de dépôt des candidatures le 25 août 2021 à 16 heures GMT, douze (12) projets architecturaux ont été reçus. Conformément aux procédures de passation des marchés, un jury international a été constitué pour évaluer ces projets.

Cette évaluation a eu lieu du 06 au 09 septembre 2021 à l'Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU), sise à Lomé.

Le présent document est le rapport d'évaluation des 12 projets. Il rend compte des travaux du jury à travers les points suivants :

- Composition du jury ;
- Déroulement de la session ;
- Recommandations du jury ;
- Attribution provisoire.

NYB

f

Nack - J

H

△

Er

2

I- COMPOSITION DU JURY :

Le jury a été constitué après l'avis de non objection du 06 août 2021 de la DNCMP, suivant la lettre N°2192/MEF/DNCMP/DSMP. Ce jury est composé comme suit :

Tableau 1 : composition du jury

N°	Nom des membres du jury	Titre/fonction	Structure
Membres Votants			
1	M. ABOU Moussa	Architecte chercheur inventeur	Indépendant
2	M. DJEGUEMA Koffi	Architecte urbaniste/Enseignant permanent	Ecole Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU)
3	M. KUMODZI-DZEVI Kofi Agbe-Kekeli	Architecte et consultant international/Ancien président de l'ONAT	Ordre National des Architectes du Togo (ONAT)
4	M. GBAFA Kodjovi Sénanou	Docteur-ingénieur en génie civil/Enseignant chercheur	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de l'Université de Lomé
5	M. TCHA DONGBA Badibalaki	Urbaniste et architecte/Président de l'ONUT	Ordre National des Urbanistes du Togo (ONUT)
6	M. OURO-DJERI Hafez	Spécialiste Eau et Environnement/ Assistant Technique au Laboratoire du suivi des paramètres environnementaux	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)
7	Colonel AGORO Tchanilé	Officier préventionniste des sapeurs-pompiers/Ancien chef corps des sapeurs-pompiers des FAT	Sapeurs-pompiers/FAT
Observateurs			
8	M. KIDE-MOKAFO Alimou	Chef section suivi des marchés des Ministères et délégations de service public	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
9	M. BARNABO Laktiëkoa	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	CERViDA-DOUNEDON
10	Mme ZINSOU-KLASSOU Kossiwa	Directrice-Adjointe du CERViDA-DOUNEDON/Enseignante chercheur	CERViDA-DOUNEDON

NYB

7

Nack

11	Mme YAO-BAGLO Namoin	Chef service suivi- environnemental et social du CERViDA- DOUNEDON/Enseignante chercheur	CERViDA-DOUNEDON
Huissier de justice			
12	Maître KOFIGAN Yawo	Huissier de justice	Indépendant

II- DEROULEMENT DE LA SESSION

2.1- Ouverture de la session

La séance d'ouverture a été ponctuée par deux allocutions, notamment celles de la Directrice-Adjointe et du Directeur du CERViDA-DOUNEDON. La Directrice-Adjointe, après avoir souhaité la bienvenue aux participants a relevé l'importance du travail attendu et a remercié les membres du jury pour leur disponibilité à appuyer le Centre dans la réalisation de cette tâche.

Le Directeur du CERViDA-DOUNEDON avant de déclarer la session ouverte pour le démarrage effectif des travaux, a d'abord félicité le jury et a salué la présence de Monsieur Moussa ABOU, éminent architecte chercheur inventeur nigérian. Il a ensuite présenté en filigrane la vision du Centre à travers ce concours international d'architecture et a exhorté les membres du jury à travailler avec rigueur et professionnalisme pour qu'à l'issue de cette session, les meilleurs projets soient retenus.

Cette ouverture a été immortalisée par une photo de famille des participants.

2.2- Travaux du jury :

2.2.1- Mise en place du bureau

Les travaux ont démarré par la mise en place du bureau du jury qui se compose comme suit :

Président : **Monsieur ABOU Moussa;**

1^{er} Rapporteur : **Monsieur KUMODZI-DZEVI Kofi Agbe-Kekeli;**

2^{ème} Rapporteur : **Monsieur BARNABO Laktiékoa.**

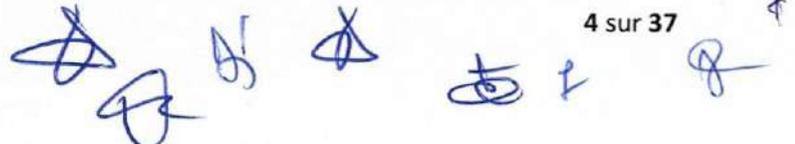
2.2.2- Visite des sites

Le jury s'est rendu sur le site afin de mieux appréhender la problématique et les contraintes du terrain pour une appréciation juste des propositions.

2.2.3- Méthodologie de travail

La méthodologie adoptée pour l'examen des projets se décline comme suit :

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

NYB f Nach 

- lecture du règlement du concours ;
- lecture des critères de notation et cotation des sous-critères ;
- adoption du mode de notation ;
- identification des éléments rendus et vérification de la recevabilité ;
- examen des projets et notation ;
- vérification arithmétique, compilation et classement des projets ;
- attribution provisoire.

N4B

♀ Nock

J

B'

~~⊗~~

~~⊗~~

⊗

⊗

2.2.3.1- Lecture du règlement du concours

Le spécialiste en passation des marchés du CERViDA-DOUNEDON a décrit les étapes ayant conduit au lancement du concours et au dépôt des propositions. Il a ensuite lu et expliqué le règlement du concours pour permettre une bonne imprégnation et une compréhension commune des conditions de mise en concurrence et d'examen des projets.

2.2.3.2- Lecture des critères de notation et cotation des sous-critères

Les critères de notation contenus dans le règlement du concours ont été passés en revue et les sous-critères ont été appréciés, cotés et validés par le jury. Ces critères se présentent dans le tableau 2 ci-après :

Tableau 2 : Critères et sous-critères d'évaluations

N°	Critères/ Sous-critères	Barème	Evaluateurs							Score moyen
			1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15								
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5								
1.2	Sécurité et incendie	3								
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3								
1.4	Intégration dans le paysage	1								
1.5	Volumétrie et symbolisme	1								
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2								
II	Critères techniques	20								
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5								
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5								
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2								
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1								
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1								

NYB y Nach [signature] [signature] [signature] [signature]

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1								
2.7	utilisation des matériaux locaux	5								
III	Critères architecturaux	50								
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15								
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3								
3.3	Apparence et impact urbanistique	8								
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2								
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10								
3.6	Confort par protection solaire	3								
3.7	Confort par ventilation naturelle	3								
3.8	Confort par stockage thermique	3								
3.9	Confort par éclairage naturel	3								
IV	Critère de durabilité	15								
4.1	Usage des matériaux locaux	3								
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3								
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3								
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3								
4.5	Pérennité des matériaux	2								
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1								
NOTE TOTALE		100								

NYB f Neck     

2.2.3.3- Adoption du mode de notation

Le jury a décidé à l'unanimité que chaque évaluateur procède à une notation individuelle de tous les sous-critères pour chaque projet, à partir de la grille d'évaluation ci-avant présentée.

2.2.3.4- Identification des éléments rendus et vérification de la recevabilité

Sous le contrôle de l'huissier de justice, le jury a vérifié le nombre, la date et l'heure de dépôt des projets, conformément au règlement du concours. A l'issue de ces vérifications, il a été conclu que toutes les candidatures sont recevables pour la suite de la procédure.

Les douze (12) plis reçus ont été ouverts et les enveloppes contenant l'identité des candidats remis à l'huissier de justice pour l'anonymat des propositions. Ainsi, conformément au point 8 du règlement du concours « établissement de l'anonymat », chaque proposition à analyser a été nommée en toute confidentialité par l'huissier de justice qui, seul détient le secret de ces anonymats. Les noms attribués aux douze (12) propositions aux fins d'évaluation sont : **Lomé, Kpalimé, Aného, Tsévié, Tabligbo, Atakpamé, Blitta, Kara, Sokodé, Mango, Dapaong, et Vogan.**

2.2.3.5- Examen des dossiers techniques et notation

A ce titre, Il convient de rappeler que conformément au point 11 du règlement du concours, le jury vérifie la conformité des dossiers présentés et tout dossier non conforme au règlement du concours sera exclu. Il examine les projets et établit à l'issue de cet examen, un classement provisoire à soumettre à la Direction du CERViDA-DOUNEDON.

Après vérification, le jury a constaté que la soumission « VOGAN » n'est pas exhaustive. En effet, cette soumission ne comporte aucun support électronique en dehors des planches papiers. Ce qui ne permet pas au jury de visualiser les vidéos et de lire le texte descriptif du projet. **Ce constat confirmé par l'huissier de justice, a fondé le jury de la rejeter à cette étape de l'évaluation.**

Par conséquent, onze (11) propositions, notamment, Lomé, Kpalimé, Aného, Tsévié, Tabligbo, Atakpamé, Blitta, Kara, Sokodé, Mango et Dapaong sont celles restées en lice pour la suite de la procédure.

NYB Nack.

Handwritten signatures and marks, including a large stylized signature and several smaller initials and symbols.

Fiches d'évaluation des projets

1. Lomé : 66,86 points

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	10,00	8,00	10,00	9,00	5,50	11,00	6,00	8,50
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	4	3	4	4	2	4	3	3,43
1.2	Sécurité et incendie	3	2	2	2	2	1	3	1	1,86
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	0	0	0	0	0	0	0	-
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	1	1	1	1	0,5	0,93
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	2	1	2	1	0,5	2	0,5	1,29
II	Critères techniques	20	16,00	12,00	14,50	16,00	11,00	16,00	12,00	13,93
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3	2	3	4	3	4	2	3,00
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	4	2	4	4	2	4	4	3,43
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	2	2	1,5	1	1	2	1	1,50
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	4	3	3	4	2	3	2	3,00
III	Critères architecturaux	50	42,00	32,00	36,50	34,00	34,00	35,00	28,00	34,50
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	13	12	11	11	9	12	10	11,14
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	3	2	2	2	2	2	1	2,00
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	7	4	6	5	6	6	5	5,57
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité	2	2	1	1,5	1	1	1	1	1,21

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

NYB NACK

♀

♂

♂

2. Kpalimé : 44,93 points

N°	Critères/ Sous-critères	Barème	Evaluateurs							Score moyen
			1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	7	6	6	8,5	7,5	8	6	7,00
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	1,5	1	1	3	2	2	2	1,79
1.2	Sécurité et incendie	3	1	1	2	2	1	2	1	1,43
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	2	1	1	1	1,5	1	1	1,21
1.4	Intégration dans le paysage	1	0,5	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,71
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	1	1	1	1	1	1	1	1,00
II	Critères techniques	20	9,5	8	6	9,5	9,5	10	8,5	8,71
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	1,5	1	1,5	3	2,5	2	2,5	2,00
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	2	1	1,5	1,5	2	2	2	1,71
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1,5	1	0,5	1	1	2	1	1,14
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	0,5	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,71
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	2	2	1	1,5	1	1	1	1,36
III	Critères architecturaux	50	25	23	20	24	24	21	17	21,86
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	9	8	5	7	5	6	5	6,43
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	1	2	0,5	1,5	2	2	0,5	1,36
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	5	4	3	4	4	3	3	3,71

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

11 sur 37

Nack
NYB

♀

♂

♂

♂

♂

♂

♂

♂

A

N°	Critères/	Barème	Evalueurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1	1	1	1	0,5	0,93
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	3	2	5	4	4	5	3	3,71
3.6	Confort par protection solaire	3	1,5	1	1,5	1	2	1	1	1,29
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	1	1	1,5	1,5	2	1	1,5	1,36
3.8	Confort par stockage thermique	3	1,5	2	1,5	2	2	1	1,5	1,64
3.9	Confort par éclairage naturel	3	2	2	0,5	1,5	2	1	1	1,43
IV	Critère de durabilité	15	8,5	10	6,5	7	7	7	5,5	7,36
4.1	Usage des matériaux locaux	3	1,5	2	1	2	1,5	2	1	1,57
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	1,5	1	1,5	1	1	1,43
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	1,5	2	1,5	1	1	1	1	1,29
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	1,5	2	1	1	1	1	1	1,21
4.5	Pérennité des matériaux	2	1	1	1	1	1	1	1	1,00
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
NOTE TOTALE		100	50	47	38	49	48	46	37	44,93

Les évaluateurs :

DURO - Jerry Harley
meawent with his

~~Signature~~
GBAFA K.S.

~~Signature~~
BAFA AONGBA
Badi'balaki

~~Signature~~
KUMODZIND, Kofi A.K.

~~Signature~~
AGORA Tchanié

~~Signature~~
K.B.

MOUSSA ABOU

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

12 sur 37

Nack- f

~~Signature~~

~~Signature~~

~~Signature~~

~~Signature~~

3. Aného : 43,86 points

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	8,5	6	5	8	7,5	8	5,5	6,93
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	2	1	1	2,5	2	2	2	1,79
1.2	Sécurité et incendie	3	2	1	1	2	1	2	0,5	1,36
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	2	1	1	1	1,5	1	1	1,21
1.4	Intégration dans le paysage	1	0,5	1	0,5	1	1	1	0,5	0,79
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	1	1	1	1	1	1	1	1,00
II	Critères techniques	20	9,5	9	6	8	9,5	9	7	8,29
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	2	1	1,5	2,5	2,5	2	2	1,93
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	2	1	1,5	2	2	1	1	1,50
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	0,5	1	1	2	1	1,07
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	0,5	1	1	1	0,86
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	0,5	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,71
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	2	3	1	0,5	1	1	1	1,36
III	Critères architecturaux	50	25	22	20	23	27	22	15	21,86
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	7	7	5	6	6	6	4	5,86
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	1,5	2	0,5	1,5	2	2	0,5	1,43
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	3,5	4	3	4	5	3	2,5	3,57

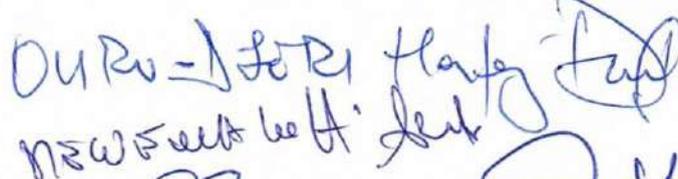
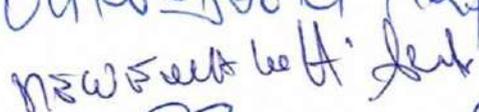
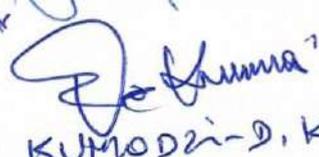
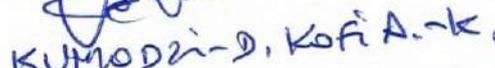
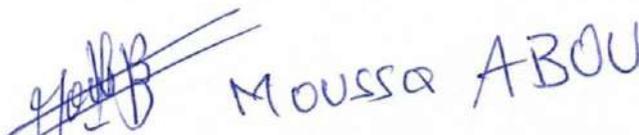
Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

13 sur 37

Nack - NYB

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1	1	1	1	0,5	0,93
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	5	2	5	5	5	5	3	4,29
3.6	Confort par protection solaire	3	1,5	1	1,5	1,5	2	1	1	1,36
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	1,5	1,5	2	1	1,5	1,50
3.8	Confort par stockage thermique	3	2	2	1,5	1,5	2	1	1	1,57
3.9	Confort par éclairage naturel	3	1	2	0,5	1	2	2	1	1,36
IV	Critère de durabilité	15	7,5	10	6,5	6	6	7	4,5	6,79
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	1	1	1	2	0,5	1,36
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	1,5	2	1,5	1	1	1	0,5	1,21
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	1	2	1,5	1	1	1	1	1,21
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	1,5	2	1	1	1	1	1	1,21
4.5	Pérennité des matériaux	2	0,5	1	1	1,5	1	1	1	1,00
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
NOTE TOTALE		100	50	47	37	45	50	46	32	43,86

Les évaluateurs :

 DURU-JORJ
 NEWFELT
 AGIORO Tchanilé
 KUMODZI
 KOFI A.-k.
 GBAFA K.S.
 TCHIA DONGBA
 Badi'balaki
 MOUSSA ABOU

Nack
NYB

♀









4. Tsévié : 54,29

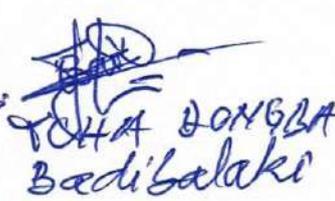
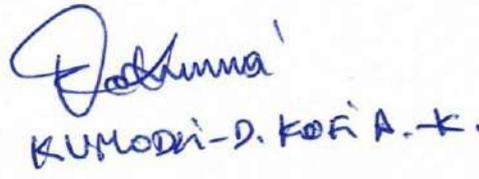
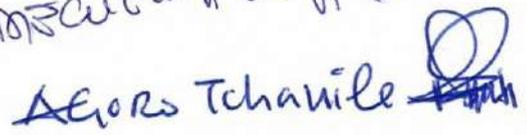
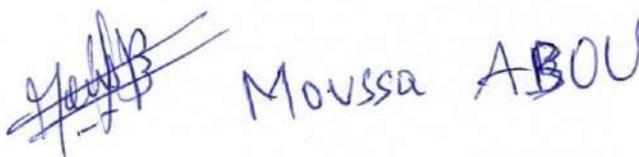
N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	7	7	5	8,5	6,5	12	6,5	7,50
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	2	2	1	2	2	4	2	2,14
1.2	Sécurité et incendie	3	1	1	1	2	1	2	1	1,29
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	1	1	1	2	1	2	1,5	1,36
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	1	1	1	1	0,5	2	1	1,07
II	Critères techniques	20	13	9	8	11	7	15	9,5	10,36
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	2	1	2	3	1	4	2,5	2,21
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	3	1	2	2	2	3	2	2,14
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	1	1	1	2	1	1,14
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	0,5	1	1	0,86
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	0,5	1	0,5	1	0,5	0,79
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	4	3	1,5	2	1	3	1,5	2,29
III	Critères architecturaux	50	30	23	25	28	25	34	26	27,14
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	12	8	8	9	7	11	8	9,00
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	3	2	1	2	2	2	2	2,00
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	5	4	4	4	4	6	4	4,43
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1	1	1	1	1	1,00

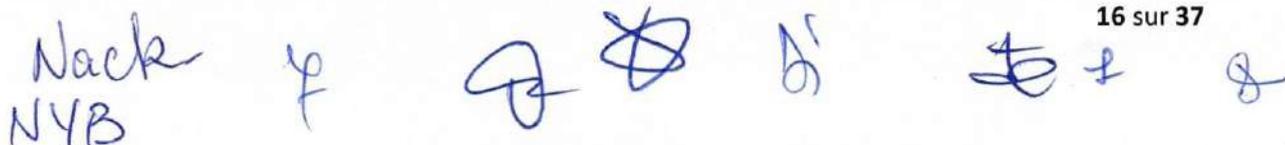
Nack
N48

7

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	3	2	5	5	3	6	5	4,14
3.6	Confort par protection solaire	3	1	1	1,5	2	2	2	1	1,50
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	1,5	2	2	2	1,5	1,71
3.8	Confort par stockage thermique	3	1	2	1,5	1,5	2	2	1,5	1,64
3.9	Confort par éclairage naturel	3	2	2	1	1,5	2	2	1,5	1,71
IV	Critère de durabilité	15	11	10	8	9	8	11	8	9,29
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	2	2	2	3	2	2,14
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	1,5	2	2	3	1,5	2,00
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	3	2	1,5	2	1	2	1,5	1,86
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	1	2	1,5	1	1	1	1	1,21
4.5	Pérennité des matériaux	2	2	1	1	1	1	1	1	1,14
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
NOTE TOTALE		100	61	49	46	57	47	72	50	54,29

Les évaluateurs :

 OUBO - JERI Haly
 GBAFA R.
 YCHA DONGBA Badi'balaki
 Moussa ABOU
 KUMODI-D. KOFI A.-K.
 AEROS Tchavile
 Moussa ABOU



5. Tabligbo : 56,14

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	11	7	9	11	8	11	6,5	9,07
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	3	2	3	4	2	3	2,5	2,79
1.2	Sécurité et incendie	3	1	1	1,5	2	1	2	1	1,36
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	3	1	2,5	2	2	2	1	1,93
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	2	1	1	1	1	2	1	1,29
II	Critères techniques	20	13	12	8	11,5	12	13	9,5	11,29
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	2	3	2	3	4	2	2,5	2,64
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	3	2	2	3	2	3	2	2,43
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	2	1	1	1	1	2	1	1,29
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	3	3	1,5	2	2	3	2	2,36
III	Critères architecturaux	50	32,5	29	22	29	32	24	22	27,21
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	12	10	7	10	8	7	8	8,86
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	3	2	0,5	1,5	2	2	1,5	1,79
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	4	3	4	4	6	5	3	4,14

NYB NACK.

♀

☞

☞

☞

☞

☞

☞

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1	1	2	1	1	1,14
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	5	5	4	6	6	5	4	5,00
3.6	Confort par protection solaire	3	2	2	1,5	2	2	1	1,5	1,71
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	2	1,5	1	2	1	1	1,50
3.8	Confort par stockage thermique	3	2	2	1,5	2	2	1	1	1,64
3.9	Confort par éclairage naturel	3	1,5	2	1	1,5	2	1	1	1,43
IV	Critère de durabilité	15	10	10	7,5	9,5	8	8	7	8,57
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	1,5	2	2	2	1	1,79
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	1,5	2	2	2	1,5	1,86
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	1,5	2	1,5	2	1	1	1,5	1,50
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	2	2	1,5	1,5	1	1	1,5	1,50
4.5	Pérennité des matériaux	2	1,5	1	1	1	1	1	1	1,07
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
NOTE TOTALE		100	66,5	58	46,5	61	60	56	45	56,14

Les évaluateurs :

DURO-DJEBI Harb
 MZAWFUA left
 AGORO Tchami
 GBAFA K.S.
 KUMODZI-D. KOF'A.-K.
 TCHIA DONGBA
 Bedibalaki
 MOUSSA ABOU

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

NYB Naek-
 7 9 10 11 12 13 14

6. Atakpamé : 51,14

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	13	8	9,5	11	8	11	6	9,50
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	4	2	3	4	2	3	2	2,86
1.2	Sécurité et incendie	3	2	1	1,5	1	1	2	1	1,36
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	3	2	3	3	2	2	1	2,29
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	2	1	1	1	1	2	1	1,29
II	Critères techniques	20	11	10	6	8,5	10	12	9	9,50
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3	3	1,5	2	3	2	2,5	2,43
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	2	1	1,5	2	1	2	1,5	1,57
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	0,5	1	1	2	1	1,07
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	2	2	1	1	2	3	2	1,86
III	Critères architecturaux	50	31	25	21	25	28	22	22	24,71
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	9	8	5	8	5	6	5	6,57
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	2	2	1,5	2	2	2	1	1,79
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	5	3	3	4	5	4	4	4,00

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nack-
NYB

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	0,5	1	1	1	1	1	0,5	0,86
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	6	5	5	4	7	5	5	5,29
3.6	Confort par protection solaire	3	2	1	1,5	1	2	1	1,5	1,43
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	1,5	2	2	1	2	1,64
3.8	Confort par stockage thermique	3	2	2	1,5	2	2	1	1,5	1,71
3.9	Confort par éclairage naturel	3	2	2	0,5	1	2	1	1,5	1,43
IV	Critère de durabilité	15	10	10	6,5	6,5	6	7	6	7,43
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	1	1	1	2	1	1,43
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	1,5	1	1	1	1	1,36
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	2	2	1,5	1	1	1	1,5	1,43
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	2	2	1	1	1	1	1	1,29
4.5	Pérennité des matériaux	2	1	1	1	2	1	1	1	1,14
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
NOTE TOTALE		100	65	53	43	51	52	52	43	51,14

Les évaluateurs :

OURE-DJER Hafy
 DIB awf...
 GIBAFK h.
 TATA JONGBA
 Bach'balaki
 KUMODZI-D. KOFI A.-k.
 MOUSSA ABOU
 A. Goro Tchintile

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nack-
NYB

20 sur 37

7. Blitta : 58,29

N°	Critères/ Sous-critères	Barème	Evaluateurs							Score moyen
			1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	9,5	7	6	10	8	12	8,5	8,71
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	3	2	2	4	2	3	3	2,71
1.2	Sécurité et incendie	3	2	1	1	2	1	3	2	1,71
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	1	1	1	1,5	2	2	1	1,36
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	1,5	1	1	0,5	1	2	1	1,14
II	Critères techniques	20	13,5	11	9	16	11	15	9	12,07
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3	3	2	4	3	4	2	3,00
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	3	2	2	4	2	3	2	2,57
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	2	1	1	1	1	2	1	1,29
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	1	1	1	1	0,5	0,93
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	2,5	2	1,5	4	2	3	2	2,43
III	Critères architecturaux	50	34	27	25	32,5	29	25	26	28,36
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	11	10	8	10	7	8	9	9,00
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	3	2	1	2	1	2	1	1,71
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	5	3	5	5	5	5	5	4,71

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nack -
NYB

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1	1	2	1	1	1,14
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	7	5	5	7	6	5	5	5,71
3.6	Confort par protection solaire	3	2	1	1,5	2	2	1	1	1,50
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	1,5	2	2	1	1	1,50
3.8	Confort par stockage thermique	3	2	2	1,5	2	2	1	2	1,79
3.9	Confort par éclairage naturel	3	1	2	0,5	1,5	2	1	1	1,29
IV	Critère de durabilité	15	10	10	8	10	8	11	7	9,14
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	1,5	2	2	3	1,5	2,00
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	1	2	1,5	2	2	3	1,5	1,86
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	3	2	1,5	2	1	2	1,5	1,86
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	2	2	1,5	2	1	1	1	1,50
4.5	Pérennité des matériaux	2	1	1	1,5	1,5	1	1	1	1,14
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
NOTE TOTALE		100	67	55	48	68,5	56	63	50,5	58,29

Les évaluateurs :

OUBO-WEKI
BIZANFUT KOFFI
Léon

Hafiz

GRAFA

YCHA DONSBA
Badi'balaki

Aéono Tchanié

~~Moussa~~

MOUSSA ABOU

Aboumoussa
Boumodzi D. Kofi A.K.

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nack. Y
NYB

(Handwritten signatures and marks)

8. Kara : 72, 79

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	12	10	12	12	8	14	11	11,21
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	4	3	4	4	3	4	4	3,71
1.2	Sécurité et incendie	3	2	2	2	2	1	3	1,5	1,93
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	2	2	2	2	1	3	1	1,86
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	2	1	2	2	1	2	2	1,71
II	Critères techniques	20	15	13	16	15	15	18	14	15,07
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3	3	3	4	4	5	3	3,57
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	4	3	4	4	4	4	4	3,86
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	1,5	1	1	2	1	1,21
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.5	Gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	4	3	4	3	3	4	3	3,43
III	Critères architecturaux	50	43	26	38	38	33	39	37	36,07
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	13	8	12	11	8	11	12	10,71
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	3	2	2	2	2	3	2	2,29
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	7	4	6	6	6	7	6	6,00

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nack -
NYB

(Handwritten signatures and initials)

(Handwritten signature)

N°	Critères/ Sous-critères	Barème	Evaluateurs							Score moyen
			1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	2	1	1,5	1	1	1	1	1,21
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	9	5	8	8	8	6	8	7,43
3.6	Confort par protection solaire	3	2	1	2,5	1,5	2	3	2,5	2,07
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	2	2	2	3	2	2,00
3.8	Confort par stockage thermique	3	3	2	1,5	3	2	3	2	2,36
3.9	Confort par éclairage naturel	3	2	2	2	3	2	2	1	2,00
IV	Critère de durabilité	15	12	10	11	11	7	13	10	10,43
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	2	2	2	3	2	2,14
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	2	2	1	3	2	2,00
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	3	2	2	2	1	2	2	2,00
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	2	2	2	2	1	2	2	1,86
4.5	Pérennité des matériaux	2	2	1	1,5	1,5	1	2	1	1,43
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
NOTE TOTALE		100	82	59	76	75	63	84	71	72,79

Les évaluateurs :

Ouro-Djari Halg
Djari Halg
Djari Halg

[Signature]

[Signature]
GRABA

[Signature]
TCHHA JONBBA
Badi'balaki

[Signature]
KUMODRI-D.KOF'A.-K.

[Signature]
MOUSSA ABOU

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

NYB Neck. 7

[Signature]

[Signature]

[Signature]

9. Sokodé : 45, 93

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	11	7	5	8,5	7,5	7	6	7,36
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	3	2	1	3	2	2	2	2,14
1.2	Sécurité et incendie	3	2	1	1	2	1	1	1	1,29
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	2	1	1	1	1,5	1	1	1,21
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	1,5	1	1	1	1	1	1	1,07
II	Critères techniques	20	12	10	6	11	9	8	8	9,07
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3	3	1,5	3	3	2	2	2,50
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	2	1	1,5	2	1	1	1	1,36
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	0,5	0,5	1	1	1	0,86
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	3	2	1	2	1	1	2	1,71
III	Critères architecturaux	50	28	22	20	21	25	21	19	22,00
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	9	8	5	6	5	7	5	6,43
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	2	2	0,5	1,5	2	2	1	1,57
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	4	3	3	4	5	3	3	3,57

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nack-
NYB

♀

Handwritten signature

B

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1,5	1	1	0,5	1	1	0,5	0,93
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	3	2	5	4	4	4	3	3,57
3.6	Confort par protection solaire	3	1,5	1	1,5	1	2	1	1	1,29
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	1,5	1	2	1	2	1,50
3.8	Confort par stockage thermique	3	2	2	1,5	1,5	2	1	1,5	1,64
3.9	Confort par éclairage naturel	3	2,5	2	0,5	1	2	1	1,5	1,50
IV	Critère de durabilité	15	11	10	6,5	6	6	7	6	7,50
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2,5	2	1	1,5	1	2	1	1,57
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2,5	2	1,5	1	1	1	1	1,43
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	1,5	2	1,5	1	1	1	1,5	1,36
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	2	2	1	1	1	1	1	1,29
4.5	Pérennité des matériaux	2	1,5	1	1	1	1	1	1	1,07
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
NOTE TOTALE		100	61	49	37	46	48	43	39	45,93

Les évaluateurs :

~~Signature~~
GRAFIA

DURO-DJERI
DRCWFAU le A
Lent

Hafy ~~Signature~~

~~Signature~~
TEHA DONGBA
Badi'balaki

AGORO TEHNIÉ ~~Signature~~

~~Signature~~

MOUSSA ABOU

~~Signature~~
KUMODZI-D. KOFI-A-K.

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

26 sur 37

NACK.
NYB

♀

~~Signature~~

♂

~~Signature~~

♀

10. Mango : 62,79 points

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	11,00	10,00	9,00	9,00	9,00	12,00	10,50	10,07
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	4	3	4	3	3	4	5	3,71
1.2	Sécurité et incendie	3	2	2	1	2	1	2	1	1,57
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	1	2	1	1	2	2	2	1,57
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	2	1	1,5	1	1	2	0,5	1,29
II	Critères techniques	20	14	13	11,5	10,5	12	15	10	12,29
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3	3	3	3	3	4	2	3,00
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	3	3	3	2	2	3	2	2,57
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	1	1	1	2	1	1,14
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	1	0,93
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	1	1	1	1	1	1,00
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	0,5	0,5	1	1	1	0,86
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	4	3	2,5	2	3	3	2	2,79
III	Critères architecturaux	50	29	28	31	32,5	31	33	28,5	30,43
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	10	8	10	10	8	11	8	9,29
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	2	2	2	1	2	2	2	1,86
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	5	4	5	5	5	5	5	4,86

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

27 sur 37

N4B
Nack

♀

Q

2

5

8

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1,5	2	2	1	1	1,36
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	5	5	6	6	6	6	5	5,57
3.6	Confort par protection solaire	3	1	2	2	2	2	2	2	1,86
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	1	2	1,5	2	2	2	1,5	1,71
3.8	Confort par stockage thermique	3	2	2	1,5	2	2	2	2	1,93
3.9	Confort par éclairage naturel	3	2	2	1,5	2,5	2	2	2	2,00
IV	Critère de durabilité	15	12	10	9,5	11	9	11	7,5	10,00
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	1,5	3	1	3	1,5	2,00
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	2	2	2	3	2	2,14
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	3	2	2	2	2	2	2	2,14
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	2	2	2	2	2	1	0,5	1,64
4.5	Pérennité des matériaux	2	2	1	1	1,5	1	1	1	1,21
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	1	1	1	0,5	1	1	0,5	0,86
NOTE TOTALE		100	66	61	61	63	61	71	56,5	62,79

Les évaluateurs :

~~Signature~~
GBAFA

OURO - ITORE Hefey ~~Signature~~

ORAWAULT koff' ~~Signature~~

~~Signature~~

MOUSSA ABOU

~~Signature~~
TCHIA DONGBA
BadiZalaki

AGONS TOHAMILÉ ~~Signature~~

~~Signature~~
KUNODZI-D. KOFI A-K.

NYB NACK. ~~Signature~~ ~~Signature~~ ~~Signature~~ ~~Signature~~ ~~Signature~~

11. Dapaong : 45,86

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
I	Critères généraux	15	9,5	7	5,5	8,5	6,5	7	6	7,14
1.1	Respect du programme et des fonctionnalités	5	3	2	1	3	1,5	1	2	1,93
1.2	Sécurité et incendie	3	2	1	1	2	1	2	1	1,43
1.3	Coût du projet (respect de l'enveloppe disponible)	3	1	1	1	1	1,5	1	1	1,07
1.4	Intégration dans le paysage	1	1	1	0,5	1	0,5	1	0,5	0,79
1.5	Volumétrie et symbolisme	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
1.6	Économie de l'opération et maintenance	2	1,5	1	1,5	1	1	1	1	1,14
II	Critères techniques	20	14	11	6,5	9,5	11	9	6	9,50
2.1	Conception des modules est simple, efficace et facile à entretenir, leur composition suit la logique d'une liaison interne facile	5	3,5	1	1,5	3	3	2	1,5	2,21
2.2	Conception et construction (mesures passives / « bio climatisation »)	5	3	3	1,5	2	2	1	1,5	2,00
2.3	Protection des murs et fenêtres contre la radiation solaire et l'infiltration des eaux pluviales	2	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.4	Eclairage naturel des espaces de travail	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.5	gestion, l'évacuation et la collecte des eaux de pluies	1	1	1	0,5	1	1	1	0,5	0,86
2.6	solution technique adaptée pour l'assainissement des eaux usées	1	1	1	0,5	0,5	1	1	0,5	0,79
2.7	utilisation des matériaux locaux	5	3	3	1,5	1	2	2	1	1,93
III	Critères architecturaux	50	29	22	20	24	25	21	14	22,00
3.1	Adéquation avec l'architecture africaine	15	9	8	5	6	5	7	5	6,43
3.2	Bonne visibilité et reconnaissabilité	3	2	2	1	2	2	2	1	1,71
3.3	Apparence et impact urbanistique	8	5	4	3	4	4	3	2	3,57
3.4	Accessibilité/inclusion (les personnes à mobilité réduite)	2	1	1	1	1	1	1	0,5	0,93

Rapport de dépouillement, d'analyse et d'évaluation des propositions et d'attribution provisoire

Nyack-
4

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N°	Critères/	Barème	Evaluateurs							Score moyen
	Sous-critères		1	2	3	4	5	6	7	
3.5	Fonctionnement et organisation des espaces, analyse des surfaces	10	5	2	5	5	5	4	2	4,00
3.6	Confort par protection solaire	3	2	1	1,5	1,5	2	1	0,5	1,36
3.7	Confort par ventilation naturelle	3	2	1	1,5	2	2	1	1	1,50
3.8	Confort par stockage thermique	3	1	2	1,5	1,5	2	1	1	1,43
3.9	Confort par éclairage naturel	3	1,5	1	0,5	1	1,5	1	1	1,07
IV	Critère de durabilité	15	8,5	8	6,5	7,5	7	7	6	7,21
4.1	Usage des matériaux locaux	3	2	2	1	2	1,5	2	1	1,64
4.2	Qualité environnementale (habitat écologique, autonomie en assainissement)	3	2	2	1,5	1,5	1,5	1	1	1,50
4.3	Qualité énergétique du projet (Sobriété et autonomie en énergie, recours aux énergies renouvelables, et autres aspects innovants du projet)	3	1,5	1	1,5	1	1	1	1,5	1,21
4.4	Accessibilité/Inclusion (sécurité incendie)	3	1,5	1	1	1	1	1	1	1,07
4.5	Pérennité des matériaux	2	1	1	1	1	1	1	1	1,00
4.6	Facilité (mise en œuvre et entretien)	1	0,5	1	0,5	1	1	1	0,5	0,79
NOTE TOTALE		100	60	48	39	50	49	44	32	45,86

~~GBAFA~~
 OUBO-DARI
 ORCWAU WOLF
 JEST

Les évaluateurs :

Hafy [Signature]

~~[Signature]~~
 TCHA JONGBA
 Badi'balaki'

Agnon Tchanié [Signature]

~~[Signature]~~
 MOUSSA ABOU

[Signature]
 KUMODZI-D. KOFI A.-K.

NYB NACK-

[Signatures]

Il faut noter que les évaluateurs ont émis des observations sur certains projets qui présentent des insuffisances techniques majeures et ont formulé des recommandations à l'endroit des projets acceptables, en vue de leur amélioration s'ils sont retenus pour exécution.

➤ **Observations pour les projets Kpalimé, Aného, Tsévié, Tabligbo, Atakpamé, Blitta, Sokodé et Dapaong**

- **Kpalimé :**

- bâtiment à l'esthétique trop austère ;
- problèmes de structure ;
- sous dimensionnement des circulations;
- choix inadapté des couleurs dans les salles de cours;
- mauvaise disposition des parkings (dans un carrefour).

- **Aného :**

- non-respect des prescriptions (bâtiment en R+3 au lieu R+2) ;
- non- respect du programme ;
- absence de plan de masse (l'intégration du bâtiment au site n'est pas avérée);
- au premier étage, le vide sur la salle de réunion au RDC pose problème ;
- projet mal finalisé (donne une impression d'inachèvement technique);
- l'option architecturale s'est portée sur le choix de 3 blocs distincts. Cependant, l'articulation entre les blocs n'est pas bien réglée ;
- problèmes de structure (portée de la salle de réunion, consoles, etc...).

- **Tsévié :**

- projet mal peaufiné
- projet à mieux travailler pour régler plusieurs questions techniques;
- bureaux mal dimensionnés (des largeurs inférieures à 3 m pour des longueurs supérieures à 6m) ;
- positionnement des toilettes à l'entrée des bureaux ;
- circulation automobile susceptible de générer des conflits entre les usagers ;
- parking automobile non fonctionnel ;
- salles d'eau sans fenêtres ;
- système d'évacuation des eaux de pluies sur les toitures intérieures non explicité ;
- VRD non optimisés ;
- coût du projet supérieur au budget prévisionnel.

NYB

Nack-

f

Q

D

S

T

F

S

(Handwritten signature)

- **Tabligbo :**

- dépassement du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) ;
- trames irrégulières ;
- pente trop forte pour la rampe des PMR (rabaïsser entre 3% et 4% maximum pour respecter la réglementation) ;
- système d'épuration des eaux vannes non conforme aux prescriptions environnementales;
- ouverture des portes des salles de classe dans le sens de l'entrée (non conforme à l'évacuation en cas d'urgence) ;
- collecte des eaux pluviales vers l'intérieur du bâtiment inappropriée (préjudiciable à la stabilité des semelles en cas de pluies exceptionnelles et risque d'inondation en cas de mauvaise maintenance des canalisations d'évacuation d'EP).

- **Atakpamé :**

- faible concordance avec l'identité africaine, chose primordiale pour le CERViDA-DOUNEDON ;
- exposition des vitrages aux radiations du soleil et pause des brises soleil sur les façades où ils ne sont pas nécessaires;
- aménagement du plan de masse inadéquat pour une bonne circulation automobile ;
- ouverture des portes des salles de réunion dans le sens de l'entrée (non conforme à l'évacuation en cas d'urgence) ;
- absence d'issue de secours dans la salle d'exposition ;
- parking insuffisant et inadapté ;
- absence de rampe d'accès aux PMR.

- **Blitta :**

- étranglement des couloirs dans les étages ;
- absence d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- escalier principal mal positionné et sous dimensionnés ;
- cage d'ascenseur inappropriée pour la technologie (avec parois concaves) ;
- parkings insuffisants et non fonctionnels (surtout pour les deux roues) ;
- inadéquation des formes adoptées dans les vues en plan et les volumétries proposées.

- **Sokodé :**

- choix inadaptée des couleurs dans les salles de cours;
- problème d'aménagement intérieur des espaces ;
- plan de masse non fonctionnel, problème de circulation et d'accès au parking ;
- problème d'intégration du bâtiment au site (le bâtiment ne semble pas être conçu pour ce terrain) ;

N4B Nack - y

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

- manque d'harmonie et de fonctionnalité entre les espaces intérieurs et extérieurs (de beaux jardins inaccessibles).

- **Dapaong :**

- non-respect des prescriptions (bâtiment en R+4 au lieu R+2) ;
- bureaux mal dimensionnés en termes de proportion ;
- parking dans l'emprise publique ;
- volumétrie trop compacte,
- évaluation financière sous-estimée alors que le montant proposé dépasse l'enveloppe disponible ;
- projet non intégré au site (le bâtiment ne semble pas être conçu pour ce terrain).

➤ **Recommandations pour les projets Lomé, Kara et Mango**

- **Lomé :**

- fournir l'estimation du projet ;
- revoir les matériaux pour les murs extérieurs ;
- vérifier la faisabilité et l'efficacité des panneaux photovoltaïques sur la pyramide renversée ;
- vérifier la stabilité de la structure de la pyramide renversée ;
- régler l'étanchéité de l'entonnoir pour pouvoir collecter les eaux pluviales ;
- approfondir la faisabilité technique dans l'ensemble du projet.

- **Kara :**

- améliorer l'aménagement intérieur pour réduire les angles morts dans la composition (exemple des bureaux des directeurs) ;
- maîtriser les accès en toiture (l'escalier du sud pour accéder au plancher haut du 2ème étage, trouver une solution pour l'accès et la maintenance des panneaux solaires) ;
- revoir les accès piéton au bâtiment ;
- augmenter les emprises de la circulation automobile sur le site, de même que le portail d'accès au site ;
- régler la question de l'évacuation en cas d'urgence ;
- adapter les circulations horizontales et verticales au statut ERP du projet ;
- revoir le positionnement des locaux techniques (électricité, batteries solaires, etc.) ;
- étudier la possibilité d'extension en hauteur et prévoir un ascenseur pour prendre en compte la circulation des PMR ;
- prévoir une issue supplémentaire dans la salle d'exposition

N4B Nack - y [signature] [signature] [signature] [signature] [signature]

- **Mango :**

- redimensionner les circulations inadaptées à un ERP (escaliers, couloirs, rampes). Pour les escaliers, transformer l'escalier nord en escalier principal avec une largeur de volet de 1,60 m. L'escalier sud devient un escalier de secours avec une sortie directe sur l'extérieur ;
- revoir la position et la composition de la rampe d'accès aux PMR ;
- revoir l'efficacité des brises soleil ;
- penser au problème de mise en œuvre de la structure extérieure qui porte les brises soleil ;
- revoir l'estimation du projet à la hausse compte tenu de la structure extérieure qui porte les brises soleil
- maîtriser les ouvertures des salles (réunion, cours, exposition informatique) vers l'extérieur.

2.2.3.6- Classement des projets

Après notation des projets, il ressort le classement ci-après :

Rang	Projets	Score obtenu
1 ^{er}	Kara	72,79
2 ^{ème}	Lomé	66,86
3 ^{ème}	Mango	62,79
4 ^{ème}	Blitta	58,29
5 ^{ème}	Tabligbo	56,14
6 ^{ème}	Tsévié	54,29
7 ^{ème}	Atakpamé	51,14
8 ^{ème}	Sokodé	45,93
9 ^{ème}	Dapaong	45,86
10 ^{ème}	Kpalimé	44,93
11 ^{ème}	Aného	43,86

A l'issue de l'évaluation et conformément au point 13 du règlement du concours, le jury estime que les trois (3) projets à primer par ordre de mérite sont :

Rang	Projets	Score obtenu
1 ^{er}	Kara	72,79
2 ^{ème}	Lomé	66,86
3 ^{ème}	Mango	62,79

2.2.4- Levée de l'anonymat

Nack -
N4B

Handwritten signatures and marks.

Handwritten mark.

Handwritten signature.

Handwritten signature.

Handwritten mark.

Handwritten mark.

Après l'évaluation des projets, l'huissier de justice a levé l'anonymat et le résultat final de l'évaluation se présente comme suit :

Rang	Projets	Soumissionnaire
1 ^{er}	Kara	EZA ARCHITECTURES
2 ^{ème}	Lomé	ART PRACTIC
3 ^{ème}	Mango	FAITHFUL & PARTENERS GROUP
4 ^{ème}	Blitta	ARCHITECTURE-ELITE WORKSHOP
5 ^{ème}	Tabligbo	DES CHEFS D'ŒUVRES (DESCO)
6 ^{ème}	Tsévié	CABINET ZF ARCHITECTS TOGO
7 ^{ème}	Atakpamé	TEPEA ARCHITECTURE TOGO (TAT) SARLU
8 ^{ème}	Sokodé	GE-ARCHITECTE ET PARTENAIRES SARL U
9 ^{ème}	Dapaong	SOMWEY PROJECTS SARL
10 ^{ème}	Kpalimé	TB ARCHITECTURE SARLU
11 ^{ème}	Aného	GROUPEMENT NO LIMIT AMENAGEMENT (NOLA) / CONSORTIUM D'ARCHITECTES URBANISTES INGENIEURS (CAURI°)
12	Vogan	ARCHITECTES ET DEVELOPPEMENTS (A&D)

Ainsi donc, les trois (3) projets lauréats à primer par ordre de mérite sont :

Classement	PRIX	SOUMISSIONNAIRE
1^{er} prix	6 000 dollars	EZA ARCHITECTURES
2^{ème} prix	4 000 dollars	ART PRACTIC
3^{ème} prix	2 000 dollars	FAITHFUL & PARTENERS GROUP

Nack -
NYB

♀

Q * B

B

5 F

8

OK

2.2.5- Attribution provisoire :

Le jury trouve que le projet du soumissionnaire EZA ARCHITECTURES présente des avantages comparatifs par rapport aux autres projets et conformes à la vision du CERViDA-DOUNEDON. Il s'agit de :

- o La bonne intégration du projet au site ;
- o La conception architecturale répondant à la vision du client pour son projet ;
- o Le bon choix de matériaux ;
- o La technologie accessible ;
- o La bonne prise en compte des enjeux bioclimatiques dans la conception (orientation, protection du bâtiment, sur-toiture, ventilation, éclairage, etc...)
- o La composition architecturale simple, fonctionnelle et bien maîtrisée.

Eu égard à ce qui précède, le jury retient le projet architectural de EZA ARCHITECTURES pour la construction du siège du CERViDA-DOUNEDON.

Ont signé :

Pour les membres votants

OURO-DJERI Hafy 
DRAWUMA Kofi 
AGORO Tchaniel 

BADI BALAKI
GABAFA 
KUMODZI-D. KOFI A.K. 

Pour les membres observateurs


KIDE-MOKAFO Alimou

BERNARD Baktieho

ZINSER-KLASSEU Kossouwa

Namin YAO-BAGLO

KOFI GARI Yawo

MOUSSA ABOU

Nack. 
NYB 

ANNEXES

Annexe 1 : ANO de la DNCMP sur la composition du jury

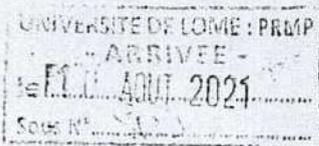
MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DU
CONTRÔLE DES MARCHES
PUBLICS

N° 2192 /MEF/DNCMP/DSMP

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 06 AOÛT 2021.



Le Directeur National par intérim

A

*Madame le Responsable des Marchés
Publics de l'Université de Lomé*

LOME

V/Réf : Lettre n°680/UL/CP/PRMP/07-2021 du 29 juillet 2021

Objet : Concours international d'architecture pour la conception des plans
architecturaux du bâtiment du CERVIDA-DOUNEDON :

Désignation d'un représentant de la DNCMP pour l'évaluation
des candidatures.

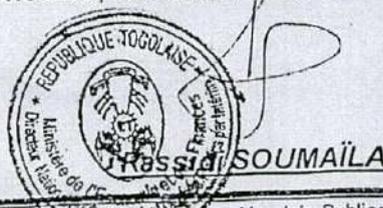
Madame le Responsable,

En réponse à la lettre ci-dessus référencée, reçue le 30 juillet 2021, relative à la désignation d'un représentant de la Direction nationale du contrôle des marchés publics (DNCMP) pour prendre part à l'évaluation des candidatures au concours international d'architecture pour la conception des plans architecturaux du bâtiment du CERVIDA-DOUNEDON qui se déroulera au mois de septembre 2021, en tant qu'observateur,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur Alimou KIDE-MOKAFO, chef section suivi des marchés publics et délégations de service public, est désigné pour représenter la DNCMP à cet effet.

S'agissant du jury, la DNCMP ne trouve aucun inconvénient sur sa composition et donne, conformément à l'alinéa 5 de l'article 26 du Code des marchés publics et délégations de service public, son avis de non objection sur la liste dudit jury.

Veuillez agréer, *Madame le Responsable*, l'assurance de ma considération distinguée.



Annexe 2 : Fiche de réception de soumissions



Centre d'Excellence Régional
sur les Villes Durables en Afrique



Réception des projets de concours international d'architecture pour la construction du siège du CERVIDA DOUNEDON

N° D'ORDRE	DATE DU DEPOT		NOM ET PRENOM DU DEPOSANT	TELEPHONE	EMARGEMENT	OBSERVATION
	JOUR	HEURE				
01	24-08-2021	15h 02	KAPPANBO W Moustapha	+228 98 77 48 48 +226 71-01-86-12	<i>[Signature]</i>	RAS
02	25-08-21	09h 25	TCHINGUE BAWENHOM	92 36 80 50	<i>[Signature]</i>	RAS
03	25-08-21	14h 15	NE SOUZA Ilen Etie	98 67 52 83	<i>[Signature]</i>	RAS
04	25-08-21	14h 52	BATTA Koufi Pierre	93-04-19-00	<i>[Signature]</i>	RAS
05	25-08-21	15h 20	KHATI NIKOUKA Felgy Bessou	90083353	<i>[Signature]</i>	RAS
06	25-08/2021	15h 29	KANBIA Wiyao	910561231 82024832	<i>[Signature]</i>	RAS
07	25-08/2021	15h 47	ZANGUE FOLEFACK	93011711	<i>[Signature]</i>	RAS
08	25/08/2021	15h 51	AGBOBI Koumin	90 11 69 26	<i>[Signature]</i>	RAS
09	25/08/2021	15h 54	RIBIER ADRIANA Dellych	93703947	<i>[Signature]</i>	RAS
10	25/08/2021	15h 52	ELILOU Comlan Apots	93605365	<i>[Signature]</i>	RAS
11	25/08/2021	15h 55	KASTABALE K. RANATEL	91561492	<i>[Signature]</i>	RAS
12	25/08/2021	15h 56	RANLA Eyawawa Kaboro	910106409	<i>[Signature]</i>	RAS

Annexe 3 : vérification des pièces administratives

Ordre	Nom du soumissionnaire	Vérification des pièces administratives des soumissionnaires										Déclaration sur l'honneur de l'auteur attribuant les droits au MO	
		Lettre de soumission	L'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier	Carte d'opérateur économique en cours de validité	Attestation de non faillite	Attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois	L'attestation de l'inspection de travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois	Quitus social datant de moins de six mois	L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale sur les marchés antérieurs	L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre national des Architectes du Togo			
1	EZA ARCHITECTURE S	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
2	ART PRACTIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
3	FAITHFUL & PARTENERS ¹ GROUP	OUI	OUI	Photocopie non légalisée	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
4	ARCHITECTURE-ELITE WORKSHOP	OUI	OUI	OUI	Photocopie non légalisée	OUI	OUI	OUI	OUI	Expiré	NON	Photocopie non légalisée	OUI
5	DES CHEFS D'ŒUVRES (DESCO)	OUI	OUI	OUI	OUI	Expiré	OUI	OUI	OUI	Expiré	OUI	OUI	OUI
6	CABINET ZF ARCHITECTS TOGO SARLU	OUI	OUI	NA	OUI	NA	OUI	NA	NA	NA	NA	OUI	OUI

¹ Le soumissionnaire FAITHFUL & PARTENERS GROUP a présenté une lettre de soumission et une déclaration sur honneur cosigné entre Ms. LARE Yendouman et KATABALE KOFFI PANAFEI. Il n'a pas fourni le quitus social et n'a non plus légalisé la carte d'opérateur économique. Le jury recommande que ces pièces soit régularisées avant l'attribution de pris à ce dernier.

7	TEPEA ARCHITECTURE TOGO (TAT) SARLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
8	GE-ARCHITECTE ET PARTENAIRES SARLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
9	SOMWEY PROJECTS SARL	OUI	OUI	Photocopie non légalisée	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
10	TB ARCHITECTURE SARLU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
11	GROUPEMENT NO LIMIT AMENAGEMENT (NOLA) /CONSORTIUM D'ARCHITECTES URBANISTES INGENIEURS (CAURI)	OUI	OUI	NA	OUI	OUI	OUI	NA	NA	NA	OUI	OUI	OUI	OUI

Annexe 4 : Publication de l'avis du concours

Togo - Presse N° 11070 du 9 Juillet 2021

INFORMATIONS SERVICE

9



Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique



AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE

\$\$\$\$\$

Autorité contractante : Université de Lomé/CERVIDA-DOUNEDON

Réf. : ACO N° 014/2021/UL/CERVIDA

1. L'Université de Lomé, agissant pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON) organise un concours international d'architecture en vue de sélectionner le projet architectural dont l'exécution sera le siège de ce Centre.

2. Le présent concours est ouvert aux cabinets d'architectes ou groupements d'architectes répondant aux exigences de qualification requises. Les architectes Juniors peuvent s'associer aux seniors pour participer à ce concours. L'architecte, ou le mandataire du groupement, conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants.

3. Les exigences de qualifications sont :

Pour les nationaux :

- ✓ L'attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier,
- ✓ La carte d'opérateur économique ou tout autre document équivalent ;
- ✓ L'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le tribunal compétent ;
- ✓ L'original du quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou l'original de l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois, délivré par l'office togolaise des recettes ;
- ✓ L'attestation de l'inspection de Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- ✓ Le quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- ✓ L'attestation de paiement de taxe parafiscale de régulation, et
- ✓ L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre national des Architectes du Togo.

Pour les étrangers

- ✓ Un extrait du registre de commerce ;
 - ✓ Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
 - ✓ Une attestation de paiement de la taxe de régulation des marchés publics au Togo ; et
 - ✓ L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre national des Architectes du pays d'origine.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier complet du concours à l'adresse mentionnée ci-après : CERVIDA-DOUNEDON, sis à l'Université de Lomé, Boulevard GHAS SINGBE EYADEMA, B. P. : 15 15, Tél. : (+228) 91 78 87 02 / 91 77 90 58, Email : cervida.togo@gmail.com, Tél. : (+228) 91 63 07 36/ 91 77 90 58 / 91 75 32 45, de 08 heures et 12 heures ; 15 heures et 17 heures (heure GMT), les jours ouvrables.
5. Aucune séance d'ouverture publique des plis n'est prévue.
6. Les documents à fournir par les candidats (pièces graphiques, enveloppe d'anonymat, support informatique etc.) seront remis sous emballage (enveloppe) unique fermé, portant uniquement la mention : « Concours International d'Architecture pour la construction du bâtiment du CERVIDA-DOUNEDON ».
- Sous peine d'exclusion, aucune des pièces écrites ou graphiques du dossier de présentation ne devra faire figurer des références aux auteurs du projet, ou de signes de reconnaissance.
7. Les pièces du concours seront présentées de telle manière qu'à l'ouverture des offres, on retrouve les trois plis suivants :

- > Un premier pli fermé ne comportant aucun signe distinctif permettant d'identifier son auteur ou sa provenance et contenant les pièces graphiques sous les formats suivants :

- o Un (01) exemplaire original et non assemblé et prêt pour l'affichage et ;
- o Un (01) support informatique (clé USB) comportant tous les documents rendus en format PDF pour les plans, .jpeg pour les images, Word pour les textes et Excel pour les tableaux et graphiques.

Les planches graphiques ne porteront aucun symbole, ni aucun signe d'identification du candidat nonnus ou habituellement utilisés par lui, ou utilisé dans un précédent concours architectural (logotype, cachets, etc.).

> Un second pli fermé contenant à l'intérieur, les informations sur la raison sociale et l'adresse complète du candidat, ainsi que la lettre de soumission et d'engagement selon le modèle annexé au présent règlement du concours.

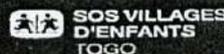
> Un troisième pli fermé, portant uniquement la mention : « Concours International d'Architecture pour la construction du bâtiment du CERVIDA-DOUNEDON : à ouvrir qu'en séance publique par le Jury devant un Huissier de Justice » ; et contenant le premier et le deuxième pli.

Tout dossier qui ne respecterait pas cet anonymat sera rejeté.

8. Les propositions seront soumises à l'adresse mentionnée au point 3 du présent avis. Ces propositions seront déposées au plus tard le 25 août 2021 à 16 heures GMT précises. Les propositions remises en retard ne seront pas acceptées. La soumission des propositions par voie électronique n'est pas autorisée.

La Personne Responsable des Marchés Publics,
Mme Cicavi Akuavi SOSSOU

OFFRE D'EMPLOI



SOS Villages d'Enfants International est une organisation non gouvernementale de développement social, indépendante et présente dans 133 pays. Depuis sa création par Hermann Gmeiner en 1949 en Autriche, notre action vise à répondre aux besoins des enfants et à protéger leurs intérêts et leurs droits. Membre de SOS Villages d'Enfants International, SOS Villages d'Enfants Togo a vu le jour en 1979.

CE QUE NOUS REPRESENTONS

SOS Villages d'Enfants s'engage à créer et à maintenir un environnement protecteur qui promeut ses valeurs fondamentales et empêche l'abus et l'exploitation des enfants. En ce sens, nous condamnons fortement toute forme de violence et d'exploitation des enfants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre organisation, et répondons de manière appropriée à tout abus prouvé ou présumé et à toute tentative d'abus. Nous développons des mécanismes pour sensibiliser, prévenir, encourager le signalement et faciliter la réaction. Nos actions peuvent aller de mesures de développement du personnel comme la formation et le conseil jusqu'à des mesures comme la suspension, le licenciement ou la poursuite en justice.

Pour l'exercice de ses activités, SOS Villages d'Enfants Togo s'engage dans un processus de recrutement des personnes (homme ou femme) ayant les qualifications, expériences professionnelles et aptitudes suivantes pour occuper le poste de Tante SOS dont le profil est ci-dessous indiqué.

Postes et Responsabilités	Profil de la candidate
Tante SOS (03) 1 à Lomé, 1 à Kara et 1 à Dapaong	Etre de nationalité togolaise et du sexe féminin - Justifier d'un diplôme de BAC 2 au minimum ou autre diplôme équivalent - Etre âgée de 30 ans ou moins et 40 ans ou plus au 30/06/2021 - Avoir une expérience de 2 ans ou moins dans l'encadrement des enfants - Avoir la maîtrise d'une ou plusieurs langues de la Région Maritime, Plateau, Kara ou Savane. - Avoir une bonne moralité - Avoir le sens de l'initiative et de l'organisation - Avoir le sens de l'écoute - Avoir la capacité de travailler sous pression - Avoir la capacité d'adaptation aux différents environnements familiaux. - Avoir la capacité à travailler en équipe (et avec les enfants et les adolescents) - Avoir la capacité de diriger son développement personnel et professionnel en toute autonomie. - Avoir la capacité de gérer d'éventuels retards de développement chez l'enfant et les jeunes - Avoir le courage, la patience, la persévérance, la ténacité, la discrétion, la courtoisie et l'intégrité - Etre respectueuse de la relation affective qui unit le Parent SOS à ses enfants. - Etre disposée à suivre des formations. - Etre en bonne santé physique et mentale ; - Etre dynamique - Etre une personne affectueuse, responsable ; résiliente, dotée de ressources diverses et animée de solides valeurs humaines - Etre disponible tout de suite

Dossier de candidatures

Le dossier de candidatures doit être constitué des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation manuscrite adressée à la Directrice Nationale de SOS Villages d'Enfants Togo
- Un curriculum vitae
- Un Casier judiciaire vierge
- Une copie du certificat de nationalité togolaise
- Une copie de l'acte de naissance
- Une copie d'oldes diplômes et attestations
- Un certificat médical d'aptitude datant de moins de 3 mois

Le dossier de candidature sous pli fermé et portant la mention « CANDIDATURE AU POSTE DE TANTE SOS » doit être déposé à l'une des adresses suivantes au plus tard le Lundi 25 juillet 2021 à 15 heures.

1. Direction Nationale SOS Villages d'Enfants Togo

Village d'Enfants SOS Lomé
Tokoin Wuli,
B. P. : 1394 Lomé
Tél. : 22 26 01 05 / 22 26 04 21

2. Village d'Enfants SOS Kara

Tomé
B. P. : 15 Kara
Tél. : 26 60 60 43

3. Village d'Enfants SOS Dapaong

B. P. : 316 Dapaong
Tél. : 27 70 83 50

4. Village d'Enfants SOS Atakpamé

B. P. : 02 Kamina, Route de Nangbétou, Atakpamé
Tél. : 24 40 02 40

Seuls les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

AGENCE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES AGROPOLES AU TOGO

DIRECTION GENERALE
Invitation à soumissionner (IAS)

IAS N°: 001/2021/APRODAT/PRM/PTA-TOGO
Maitre d'ouvrage: Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo (APRODAT)
Projet: Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-TOGO)
Travaux de construction des Centres de Transformation Agricoles (CTA)
Région: TOGO
Prêt N°: P141 FAD / n°2100150031795/ Prêt FAT / n°5900150002151/ Etat togolais
Méthode de passation de Marché: Appel d'Offres International Ouvert (ADIO)
ADJO: 201/2021/APRODAT/PRM/PTA-TOGO
Date: 22 Juillet 2021

- 1. Le présent Avis d'Appel d'Offres International Ouvert (ADIO) fait suite à l'avis Général de Passation des Marchés révisé (AGPM) N°002/2019/APRODAT/PRM/PTA-TOGO paru dans Développement Business en ligne le 12 juillet 2019 et dans le quotidien national Togo-Pressa le 16 juillet 2019.
2. Le gouvernement de la République a reçu des prêts de la Banque Africaine de Développement et après décaissement la Banque pour couvrir le coût du Projet de Transformation Agro-alimentaire du Togo (PTA-TOGO), et a l'intention d'utiliser une partie de ces prêts, pour effectuer des paiements au titre des Marchés pour lesquels le présent Appel d'Offres est émis.
3. L'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo, sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour les Travaux de construction des Centres de Transformation Agricoles (CTA), répartis en trois (03) lots suivants:

Table with 3 columns: Travaux, Communes, Particularités. It lists construction work for various agricultural centers (CTA) in different regions like Kara, Plateau, and Kara.

Le délai d'exécution est de six (06) mois pour chaque lot. Les variantes ne sont pas autorisées.

- 4. Les candidats intéressés pourront soumissionner pour un seul lot ou pour l'ensemble des trois lots.
N. B. : Un candidat peut soumissionner pour plusieurs lots et être attributaire à condition de satisfaire aux critères de qualification cumulés pour l'ensemble des lots pour lesquels il aura été évalué moins-disant. Le Maître d'ouvrage évaluera et comparera les offres par lot et par combinaison de lots, afin de déterminer la combinaison de marchés attribuée de moindre coût.
5. La procédure sera conduite par la mise en concurrence internationale ouverte en recourant à un appel d'offres international ouvert (ADIO) telle que définie dans le cadre de passation des marchés de la Banque Africaine de Développement, des Travaux de taille moyenne, Version Août 2020, et ouverte à tous les Soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

- 6. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo (APRODAT), 1115, Bd du Haho, 2^e étage de l'immeuble en face du grand marché de Hédzranawé, près de FUTB, Email: aprodat.togo@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétaire de la Personne Responsable des Marchés Publics, Tél. : (+228) 90 48 84 06, durant les heures de travail de 08 heures à 12 h les matins et de 13 heures à 17 heures les après-midi.

7. Le Dossier d'Appel d'Offres en langue française peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable de 100 000 F CFA. La méthode de paiement sera faite en espèces contre reçu et le dossier remis main à main.

- 8. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessus au Secrétaire de la personne responsable des marchés publics, au plus tard le 18 août 2021 à 10 heures 00 mn TU. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres seront ouvertes le 18 août 2021 à 10 heures 30 mn TU, en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse suivante: Salle de réunion de l'APRODAT, 1115, Bd du Haho, 2^e étage de l'immeuble en face du grand marché de Hédzranawé, près de FUTB. Tél. : (+228) 90 48 84 06.

9. Les Offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission délivrée nécessairement par une banque nationale ou étrangère ayant une représentation au Togo; les montants de ces garanties de soumission sont respectivement de:
- 32 380 000 F CFA pour le lot 1; et
- 43 100 000 F CFA pour chacun des lots 2 et 3.

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent quarante (140) jours à compter de la date limite du dépôt des offres conformément à la clause IS 18.1 des D'FAO.

- 10. Les exigences en matière de qualifications sont: Voir les données particulières de l'appel d'offres pour les informations détaillées.
11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont:

L'Agence de Promotion et de Développement des Agropoles au Togo - (APRODAT)
1115, Bd du Haho, 2^e étage de l'immeuble en face du grand marché de Hédzranawé
La Personne Responsable des Marchés Publics : Dr An Edem AKOUW
Ville : Lomé
Pays : Togo
Numéro de téléphone : (+228) 90 48 84 06
Adresse électronique : aprodat.togo@gmail.com
Lomé, le 02 juillet 2021
La Personne Responsable des Marchés Publics
Dr An Edem AKOUW



Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique



AVIS DE CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE \$\$\$\$\$

Autorité contractante : Université de Lomé/CERVIDA-DOUNEDON

Réf. : ACO N° 014/2021/UL/CERVIDA

- 1. L'Université de Lomé, agissant pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique (CERVIDA-DOUNEDON) organise un concours international d'architecture en vue de sélectionner le projet architectural dont l'exécution sera le siège de ce Centre.
2. Le présent concours est ouvert aux cabinets d'architectes ou groupements d'architectes répondant aux exigences de qualification requises. Les architectes juniors peuvent s'associer aux seniors pour participer à ce concours. L'architecte, ou le mandataire du groupement, conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants.
3. Les exigences de qualifications sont:
Pour les nationaux :
- L'attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier,
- La carte d'opérateur économique ou tout autre document équivalent,
- L'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le tribunal compétent,
- L'original du quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou l'original de l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois, délivré par l'office togolais des recettes,
- L'attestation de l'Inspection de Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- Le quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- L'attestation de paiement de taxe parafiscale de régulation, et
- L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre national des Architectes du Togo.
Pour les étrangers :
- Un extrait du registre de commerce ;
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de paiement de la taxe de régulation des marchés publics au Togo ; et
- L'attestation de régularité vis-à-vis de l'Ordre national des Architectes du pays d'origine.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier complet du concours à l'adresse mentionnée ci-après : CERVIDA-DOUNEDON, sis à l'Université de Lomé, Boulevard GNASSINGBE EVADEMA, B. P. : 15 15, Tél. : (+228) 91 78 87 02 / 91 77 90 58, Email : cervida.togo@gmail.com, Tél. : (+228) 91 63 07 36/ 91 77 90 58/ 91 75 32 45, de 08 heures et 12 heures ; 15 heures et 17 heures (heure GMT), les jours ouvrables.
5. Aucune séance d'ouverture publique des plis n'est prévue.
6. Les documents à fournir par les candidats (pièces graphiques, enveloppe d'anonymat, support informatique etc.) seront remis sous emballage (enveloppe) unique fermé, portant uniquement la mention « Concours International d'Architecture pour la construction du bâtiment du CERVIDA-DOUNEDON ».
Sous peine d'exclusion, aucune des pièces écrites ou graphiques du dossier de présentation ne devra faire figurer des références aux auteurs du projet, ni des signes de reconnaissance.
7. Les pièces du concours seront présentées de telle manière qu'à l'ouverture des offres, on ne puisse en aucun cas s'identifier.
- Un premier pli fermé ne contenant que les pièces de qualification permettant d'identifier son auteur et son provenance et contenant les pièces graphiques et les documents suivants:

- Un (01) exemplaire original et non assemblé et prêt pour l'affichage et ;
- Un (01) support informatique (dé USB) comportant tous les documents rendus en format PDF pour les plans, jpeg pour les images, Word pour les textes et Excel pour les tableaux et graphiques.
Les planches graphiques ne porteront aucun symbole, ni aucun signe d'identification du candidat connus ou habituellement utilisés par lui, ou utilisés dans un précédent concours architectural (logotype, cachets, etc.).
- Un second pli fermé contenant à l'intérieur, les informations sur la raison sociale et l'adresse complète du candidat, ainsi que la lettre de soumission et d'engagement selon le modèle annexé au présent règlement du concours.
- Un troisième pli fermé, portant uniquement la mention « Concours International d'Architecture pour la construction du bâtiment du CERVIDA-DOUNEDON » ; à ouvrir en séance publique par le Jury devant un Huissier de justice » et contenant le premier et le deuxième plis.
Tout dossier qui ne respecterait pas cet anonymat sera rejeté.
8. Les propositions seront soumises à l'adresse mentionnée au point 3 du présent avis. Ces propositions seront déposées au plus tard le 25 août 2021 à 16 heures GMT précises. Les propositions remises en retard ne seront pas acceptées. La soumission des propositions par voie électronique n'est pas autorisée.
La Personne Responsable des Marchés Publics,
Mme Cicavi Akaavi SOSSOU